

Date de dépôt: 28 mars 2002

Messagerie

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la pétition pour la création d'une maison de quartier

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 27 octobre 2000, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat son rapport sur la pétition 1179 déposée par l'Association pour l'animation des quartiers des Grottes, Cropettes et Montbrillant pour complément d'information. Cette pétition demandait instamment aux autorités concernées :

- *« de donner au centre de loisirs et de rencontres les moyens d'atteindre, dans de bonnes conditions, les buts qui leur sont fixés par la Charte de la Commission cantonale des centres de loisirs et de rencontres, notamment par l'attribution de nouveaux postes de travail;*
- *de favoriser toutes mesures visant à mettre à la disposition des habitants des Grottes, des Cropettes, de Montbrillant et de l'association qui les représente, une structure de type centre de loisirs-maison de quartier et cela dans les plus brefs délais. »*

Le complément de rapport demandé par le Grand Conseil concernait la réponse donnée à cette deuxième invite et plus précisément les mesures prises en faveur du centre de rencontres des Grottes-Cropettes-Montbrillant.

En effet, l'association pour l'animation du quartier Grottes-Cropettes-Montbrillant, « Pré en Bulle », s'était adressée, le 4 octobre 2000, à la présidente de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle, M^{me} Geneviève Mottet-Durant, pour lui faire part de son mécontentement au

vu de la réponse du Conseil d'Etat, estimant que les demandes en matière de personnel supplémentaire n'avaient pas été satisfaites. Lors du débat du 27 octobre 2000 devant le Grand Conseil, M. le député Dominique Hausser, a également soulevé que les besoins cruciaux de ce quartier en pleine expansion n'étaient pas remplis. Le rapport fut donc renvoyé au Conseil d'Etat pour complément d'information.

Le 6 novembre 2000, les pétitionnaires ont été reçus à nouveau par la présidente de la FASE et son secrétaire général, ainsi que par le délégué à la jeunesse de la Ville de Genève. Au cours de cette réunion, la FASE s'est explicitement engagée à faire bénéficier « Pré en Bulle » d'un 25 % de poste supplémentaire au 1^{er} janvier 2001, ainsi que d'un second 25 % au 1^{er} septembre 2001.

En date du 22 novembre 2000, l'Association pour l'animation des quartiers Grottes-Crochettes-Montbrillant, sous la signature de son président, s'adressait à M^{me} Martine Brunschwigg Graf, conseillère d'Etat chargée du Département de l'instruction publique, et, faisant état des promesses mentionnées ci-dessus, concluait : « *Ces engagements sont de nature à nous rassurer et nous nous estimerons pleinement satisfaits dès lors qu'ils se seront réalisés* ».

Depuis cette date, les dispositions convenues se sont effectivement réalisées dans la mesure où un 25 % de poste a été attribué à Pré en Bulle au 1^{er} janvier 2001, puis un autre 25 % au 1^{er} septembre. Par ailleurs, l'équipe des travailleurs sociaux hors murs de la Ville de Genève est maintenant en place; elle collabore activement dans ce quartier avec l'association précitée. Enfin, les démarches pour obtenir une maison adéquate tout près du nouveau cycle de Montbrillant sont en très bonne voie. Ainsi, la maison de quartier Grottes-Crochettes-Montbrillant pourra, si elle accepte la proposition de la Ville de Genève, bénéficier dans un avenir très proche de la Villa Baulacre et s'intégrer ainsi parfaitement dans le réseau local.

Nous pensons avoir ainsi répondu aux demandes des pétitionnaires et au complément d'information demandé par votre Conseil.

Nous vous prions donc, Mesdames et Messieurs les députés, de bien vouloir prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

La présidente :
Micheline Calmy-Rey